

Autour du lac d'Aydat

Distance

6.5 km

Durée

 1h45

Difficulté

 Facile

Dénivelé

 +105 m

Balisage

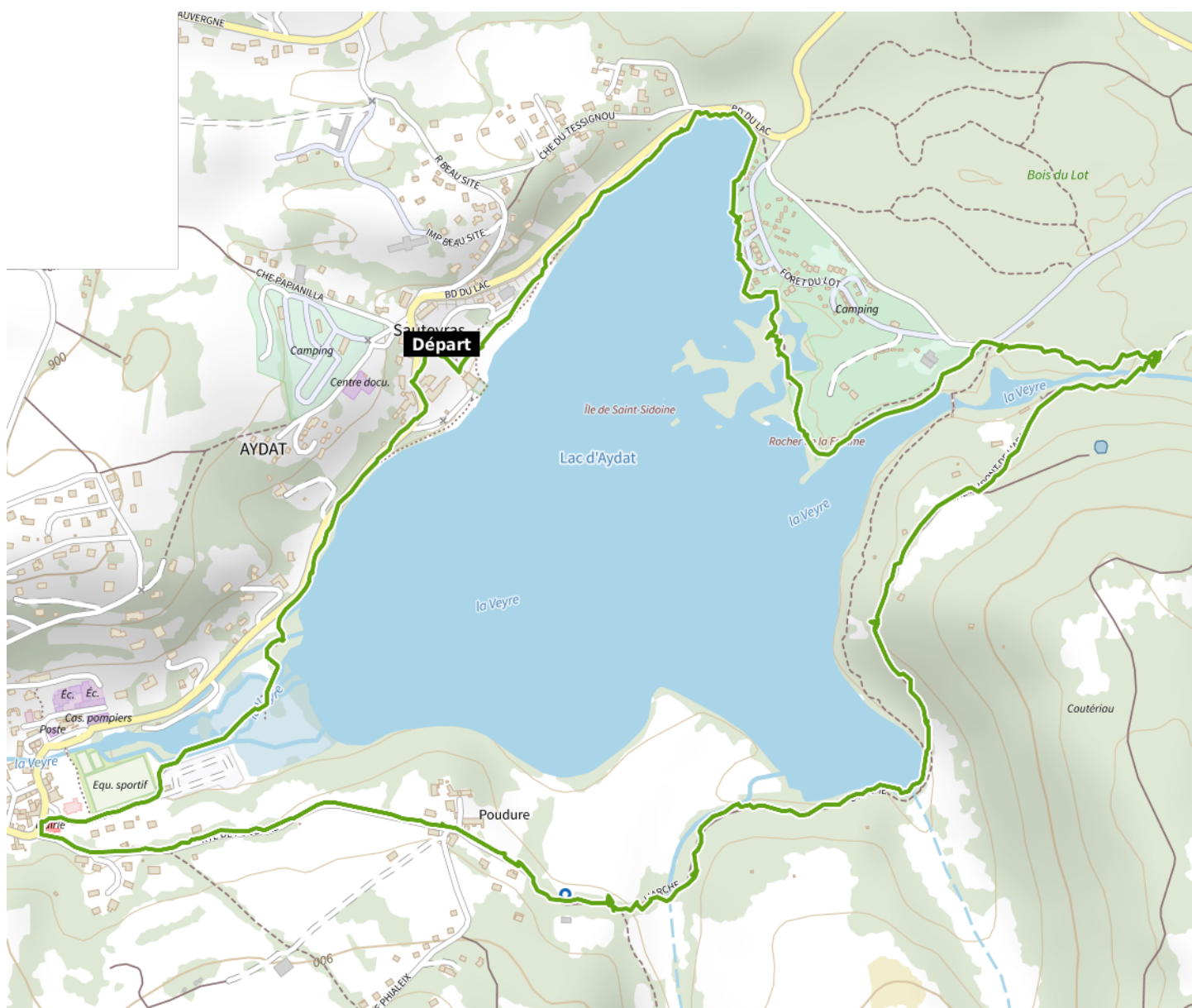
Bleu

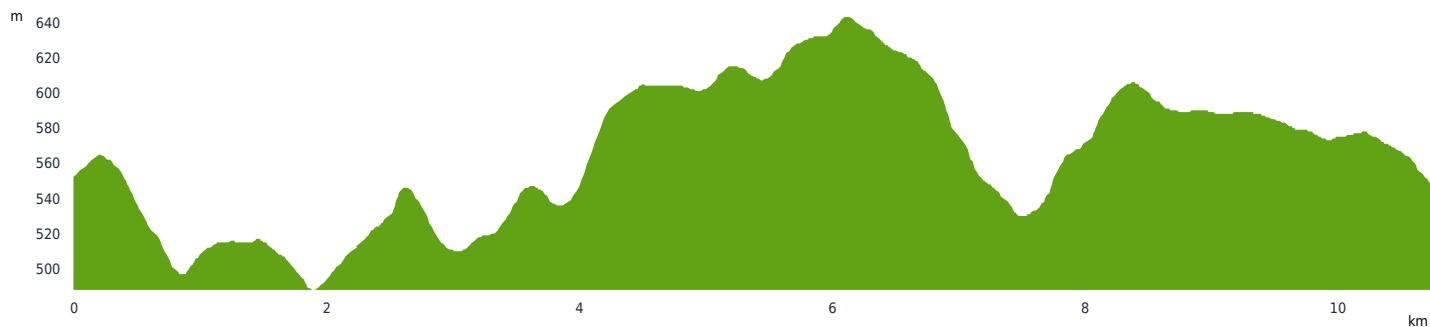


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Aydat

Adresse de départ

Sauteyras, boulevard du Lac

63970 Aydat

Accès au point de départ

De Clermont-Ferrand, prendre la D2089 direction Bordeaux. Prendre la D90 en direction d'Aydat.

Description du parcours

Le lac d'Aydat est un lac de barrage volcanique. Après avoir fait le tour du lac et profité de jolis panoramas sur les volcans, le chemin mène le promeneur sur les pontons aménagés au-dessus de la zone humide d'Aydat, lieu riche de faune et flore.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Du panneau de départ descendre à l'office de tourisme, aller à gauche le long du lac. Franchir la passerelle, rejoindre la route que l'on suit à droite sur 450 m jusqu'à un chemin à droite après le pont.

Étape 2 : Le prendre puis suivre la 1ère route à droite menant à l'entrée du camping et emprunter le sentier à droite entre le camping et le lac. Franchir 2 passerelles et continuer pour déboucher sur une route. Prendre à droite sur 50 m et poursuivre sur le chemin à droite. Au carrefour en T prendre à droite le chemin du pont de l'Arche, franchir le pont et continuer (belvédère avec vue sur le lac, plaque thématique). À l'intersection poursuivre à droite puis à l'intersection suivante aller à gauche et continuer en restant à droite (vue sur le lac et le puy de Dôme) jusqu'au village de Poudure.

Étape 3 : Prendre la route de Poudure. Au carrefour à l'entrée d'Aydat se diriger à droite, passer devant la mairie et à droite de l'église. Suivre la rue du stade et immédiatement après le terrain de football bifurquer à gauche. Cheminer sur les passerelles au-dessus de la zone humide qui rejoignent la route. La suivre à droite pour rejoindre le point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.